

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau

Direction de l'épuration des eaux usées

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30** à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

**Catégorie :** *Travaux*

**Appel d'offres :** *SP22026-167032-C*

**Descriptif :** *Exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la direction de l'épuration des eaux usées*

**Date d'ouverture :** *Jeudi le 21 avril 2022*

**Dépôt de garantie :** *10 %*

**Renseignements :** *Naceur Ayara : deeu\_ao\_questions@montreal.ca*

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du *29 mars 2022*

**Visite obligatoire :** *Non*

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le *29 mars 2022*

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

**Journaux de publication :** Le Devoir\_\_\_ Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes :** oui \_\_\_\_\_ non X\_\_\_

**Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?** \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.